

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE

Absent : Cédric CHANNAC, excusé

Secrétaire de séance : SARRAZIN Patrick

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

La délibération de révision du loyer du 1^{er} étage n'a pu être prise car l'indice des loyers n'est pas encore en ligne. Elle sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Convention avec 30 millions d'amis**
Le maire rappelle que depuis 5 ans la commune bénéficie d'une campagne de stérilisation de chats errants. Il convient de renouveler la convention pour l'année 2022. La commune participe à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification. La convention porte sur la stérilisation de 10 chats.
- **Vote du budget primitif 2022 commune**
 - Section de fonctionnement dépenses : 264 759.21 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 264 759.21 € dont 116 518.21 € de résultat reporté
 - Section d'investissement dépenses : 100 551.80 €
 - Section d'investissement recettes : 100 551.80 € dont 51 942.80 € reporté.
- **Vote du budget primitif 2022 assainissement**
 - Section de fonctionnement dépenses : 17 704.12 €
 - Section de fonctionnement : recettes : 17 704.12 € dont 12 849.12 € de résultat reporté
 - Section d'investissement dépenses : 35 338.00 €
 - Section d'investissement recettes : 35 338.00 € dont 12 257.17 € reporté.

QUESTIONS DIVERSES

M. Channac Cédric est arrivé pour les questions diverses

- **Comité de soutien à l'EPHAD St Laurent de Barjac**
Le Maire fait lecture du courrier transmis par un représentant du comité de soutien.
Le but de ce comité est de soutenir le gestionnaire de la structure : Coallia face au département et à l'ARS afin que l'établissement soit admis au bénéfice de l'aide sociale.
- Concernant le schéma général d'assainissement, la commune avait demandé une subvention de 9 000 € au département. L'attribution se monte à 8 000 €.
- Les travaux de mise en place de la Fibre avancent. Il est prévu un doublement de certains poteaux sur la commune afin de consolider les lignes.

Le Maire
Alain CHAMBON

